

délibération :
D_2017_12_8

L'an deux mille dix sept , le vendredi 08 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 01 Décembre 2017

Présents : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 20

**Objet : Remboursement des
frais des élus au salon des
Maires 2017**

Pouvoirs :

Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RELET Graziella, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise, confiée par le Conseil Municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Monsieur le Maire expose que le 100^{ème} Congrès des Maires lors du Salon des Maires, s'est déroulé du 21 au 23 novembre 2017 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Suite à l'appel à candidature faite lors de la séance du conseil municipal du 13 octobre dernier, Monsieur Bernard Susset, Conseiller Municipal, a souhaité participer au 100^{ème} Congrès des Maires lors du Salon des Maires.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE**, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur Bernard SUSSET, Conseiller Municipal à se rendre au Congrès des maires, du 21 au 23 novembre 2017 à Paris ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 2

Emis le 08/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 DEC. 2017

Le Maire,
Michel CARTERET.

